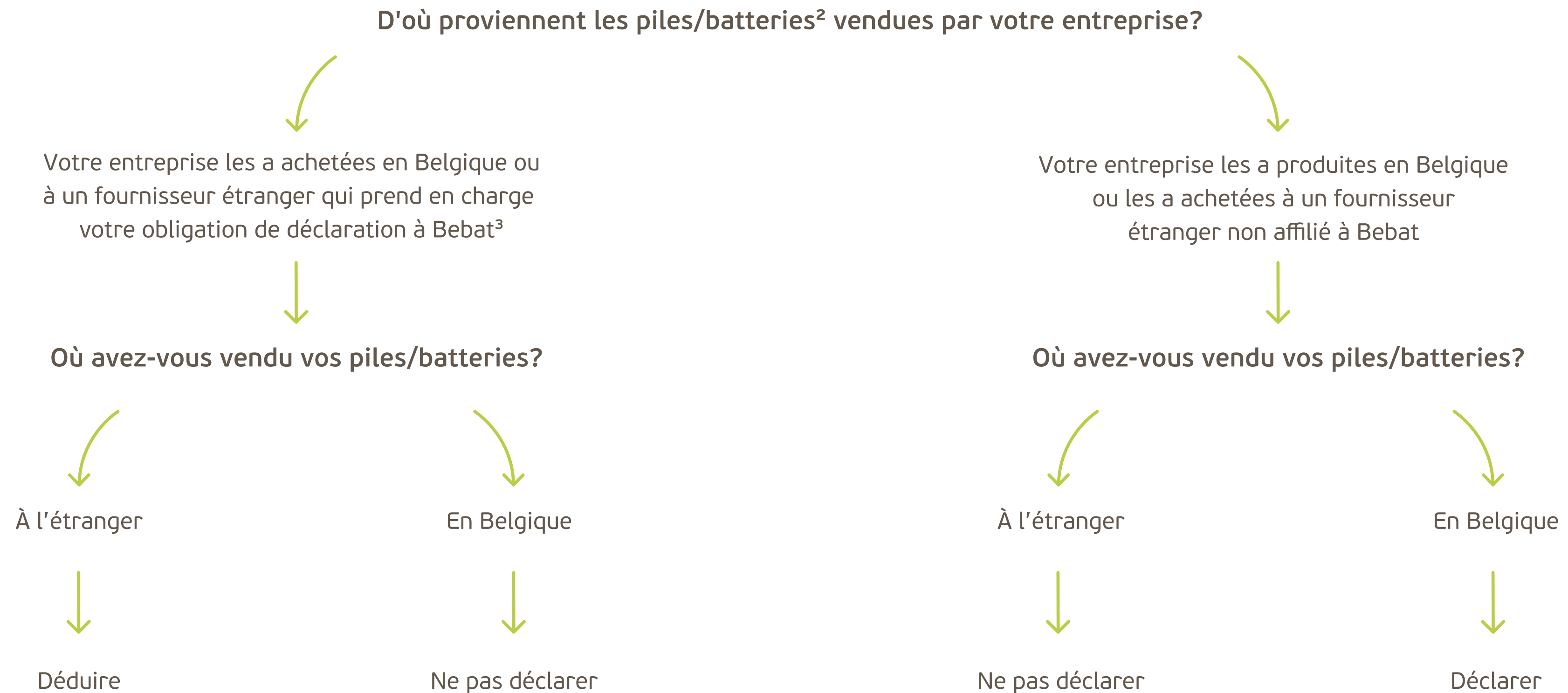


Quelles piles/batteries devez-vous déclarer si votre entreprise est établie en Belgique?

Principe : Toute entreprise qui est la première à mettre des piles/batteries sur le marché belge¹, doit les déclarer auprès de Bebat



¹Par « mettre sur le marché », on entend non seulement la vente, mais aussi la location, le leasing et l'achat pour usage propre de piles/batteries.

²Qu'il s'agisse de piles/batteries vendues seules ou intégrées dans un appareil, un véhicule, un vélo, etc. ou livrées avec celui-ci.

³Votre fournisseur étranger prend-il en charge votre obligation de déclaration à Bebat? C'est le cas s'il

- mentionne la contribution environnementale ou administrative de Bebat sur sa facture, ou
- est affilié à Bebat (voir liste des participants sur myBatbase) et il confirme qu'il prend en charge votre obligation de déclaration à Bebat.